

Acte rendu exécutoire après :

- **transmission en Préfecture le** :- 3 DEC. 2021
- **publication le** :- 6 DEC. 2021

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	CCI COLMAR Début : 14h00 / Fin : 16h00
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	16 novembre 2021
Convocation et ordre du jour affichés à la porte du siège du SMO le	16 novembre 2021
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	8	Christiane ROTH – Myriam PARIS – Jean-Claude RIEDEL – Christophe ARMBRUSTER – Gérard HUG – Odile UHLRICH- MALLET – Christelle LEHRY – Christian ZIMMERMANN
Présents en visio- conférence	2	Jean-Laurent KISTLER – Thomas RICHET
Procurations	5	Myriam PARIS, procuration de Claude BRENDER Gérard HUG, procurations de Eric STRAUMANN et Lucien MULLER Jean-Laurent KISTLER, procurations de Yann QUIQUANDON et Philippe THENOZ
Absents non représentés	1	Lionel ROUILLON

AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES ECORHENA ET CREATION DE LA ZAC : APPROBATION DU BILAN DE CONCERTATION

Par une délibération en date du 23 décembre 2020, et conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, le Comité Syndical a approuvé les objectifs poursuivis par le projet de ZAC EcoRhena ainsi que les modalités de la concertation.

Toutefois, compte tenu des mesures édictées pour faire face à l'épidémie du covid-19 les trois réunions publiques n'ont pu se tenir. Le Comité Syndical a donc décidé lors de sa réunion du 10 mai 2021, d'organiser une période complémentaire de concertation, prenant fin au 31 mai 2021, et associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées selon les modalités suivantes :

- L'organisation de trois réunions publiques dématérialisées (sous format visio-conférence ou webinaire) - ces réunions publiques se sont déroulées les 21, 25 et 26 mai 2021 ;
- La poursuite de la mise en place d'une exposition à la Ruche, 1 Rue de l'Europe à Fessenheim (68740) du lundi au vendredi, entre 8h30 et 12h et 14h et 17h ;
- La poursuite de la mise à disposition au public du Dossier de concertation et d'un registre pour recueillir les observations selon les mêmes dispositions que précédemment.

Les observations émises à compter du 15 janvier 2021 ont été prises en compte au même titre que les observations émises au cours de la période complémentaire de concertation.

A la demande des communes riveraines concernées par le projet, les réunions publiques dématérialisées ont été complétées, en dehors de la période complémentaire de concertation, par des temps d'échanges et de présentation du projet en mairie de Balgau le 15 juin 2021, à la salle polyvalente de Namsheim le 17 juin 2021, en mairies de Geiswasser le 5 juillet 2021 et Heiteren le 8 juillet 2021.

L'ensemble des remarques, questions ou contributions sont reprises dans un bilan écrit, regroupées par sujet. Chaque sujet fait l'objet d'une réponse du SMO (Cf. *Annexe à la délibération*).

Il convient à ce stade que le Comité Syndical dresse le bilan de cette concertation et en valide le contenu.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

APPROUVE le bilan de la concertation publique.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG

